

Séance du 21 septembre 2026

N° 26.DAC.313

OBJET: Modification de la tarification du Théâtre de Pertuis du Luberon et du Val de Durance.

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilôt Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Anne-Marie LUCHETTI en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents: Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Adjoints.

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Nathalie BRAMIN, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL jusqu'à 20h00, Jean François MIRETTI, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, Julien POGOLOTTI, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Cécile ANDJERAKIAN
Françoise BURDEYRON à Dominique DIEULOUFET
Geneviève CLEMENT à Jacques BARONE
Sophie MICHEL à Catherine DICHE-JOSEPH, à partir de 20h00
Jérôme NARBONNE à Pierre CRUMIERE

Mes chers collègues,

La ville propose d'adapter la tarification du Théâtre afin de favoriser l'accès des jeunes Pertuisiens de moins de 25 ans à la programmation culturelle.
Elle prévoit également la mise à disposition gratuite du Théâtre aux compagnies pertuisiennes proposant des spectacles à destination des publics scolaires.
Ces mesures visent à faciliter l'accès à la culture des plus jeunes et à soutenir les compagnies locales.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique culturelle à destination des jeunes, la Ville de Pertuis souhaite modifier la tarification et faire bénéficier ces derniers d'un tarif avantageux afin de faciliter leur accès à la culture.

Aussi, il est proposé de faire bénéficier les jeunes Pertuisiens de moins de 25 ans du tarif actuel intitulé « Jeunes, Amis du Théâtre », sans souscrire à l'adhésion à la carte « Les Amis du Théâtre », modifiant ainsi l'onglet 20 – THÉÂTRE, afin de les sensibiliser à la culture et de leur permettre de découvrir la programmation artistique de la Ville.

Par ailleurs, dans cette même volonté de favoriser l'accès à la culture dès le plus jeune âge et de soutenir la création artistique locale, il est proposé que les compagnies théâtrales pertuisiennes présentant des spectacles spécifiquement destinés aux publics scolaires puissent bénéficier de la **mise à disposition gratuite du Théâtre de Pertuis du Lubéron et du Val de Durance**, modifiant ainsi l'onglet 16 – MISE A DISPOSITION DU THÉÂTRE, sous réserve des disponibilités de l'équipement et des contraintes techniques et organisationnelles du Théâtre.

Cette mise à disposition gratuite aura pour objectif de favoriser la représentation de spectacles à destination des élèves et de faciliter ainsi leur accès au spectacle vivant, tout en encourageant les initiatives des compagnies locales en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 25_DFCP_419 Vote de la Tarification communale 2026,

Au vu de ce qui précède, et ouï l'exposé de son Président, le conseil municipal :

A L'UNANIMITÉ

► **APPROUVE** la modification de la tarification, onglet 20-THEATRE ainsi que l'onglet 16- MISE A DISPOSITION DU THÉÂTRE tel que proposé ci-dessus.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, ou dans le cas où ce dernier serait empêché, un adjoint pris dans l'ordre des nominations, à intervenir aux droits de la ville pour la signature de tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire,
Aurélien AUCLAIR**

Aurélien AUCLAIR | Maire



Le 29 sept. 2026

**La Secrétaire de séance
Anne-Marie LUCHETTI**

Anne Marie LUCHETTI | Elu CCAS



Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente

Le 30 sept. 2026

Certifié exécutoire

Publié le 28 septembre 2026

Transmis en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 084-218400893-20260928-26_DAC_313-DE

16 - MISE A DISPOSITION THEATRE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260928-26_DAC_313-DE



Rubriques	Tarifs 2025	Tarifs 2026	Observations
Compagnies professionnelles ou Associations pertusiennes. - Occupation	250,00 € par représentation	250,00 € par représentation	L'occupant devra obligatoirement prévoir la présence d'un régisseur (son/lumière) et d'un SSIAP
Autres organismes professionnels (production cinématographique, ...)	500,00 € / jour d'occupation	500,00 € / jour d'occupation	L'occupant devra prévoir la présence d'un régisseur (son/lumière) et d'un SSIAP (selon le type d'utilisation)
Structure programmée en "rendez-vous"	10% des recettes	10% des recettes	Les modalités d'occupation seront définies par une convention

- Les mises à disposition seront soumises aux contrôles des documents administratifs et à la réglementation en vigueur

- Il n'y aura pas de versement de caution de la part de l'occupant. Un état des lieux entrant et sortant sera réalisé avec ce dernier. Cependant, si l'état des lieux sortant constate un sinistre, les réparations seront à la charge de l'occupant.

- Facturation pour nettoyage non effectué ou intervention de l'équipe technique : 100 €

Tarifs non applicables

- Aux représentations à destination des scolaires

- Représentations programmées dans le cadre des "rendez-vous" à caractère caritatif
- Aux associations partenaires de la ville pour lesquelles une convention aura été établie.

20 - THEATRE

La programmation du Théâtre étant établie sur deux exercices comptables, de septembre à juin, les tarifs du Théâtre ne peuvent faire l'objet de modifications avant la fin de celle-ci

Rubriques	Saison 2025/2026				Saison 2026/2027				Observations
THEATRE, SPECTACLES, FESTIVITES, ORGANISEES PAR LA COMMISSION CULTURE, FESTIVITES ET TOURISME									
ADHESION SAISONNIERE ET NOMINATIVE									
Les amis du Théâtre (tarif unique)	15,00 €				15,00 €				
SPECTACLES	Tarif normal	Tarif jeune*	Tarif Amis du Théâtre	Tarif Jeune Amis du Théâtre*	Tarif normal	Tarif jeune*	Tarif Amis du Théâtre	Tarif Jeune Amis du Théâtre*	
TARIFS 1 au THEATRE ou HORS LES MURS									
> Tarif Orchestre ou 1er balcon : central	29,00 €	20,00 €	20,00 €	12,00 €	29,00 €	20,00 €	20,00 €	12,00 €	
> Tarif Orchestre ou 1er balcon : latéral ou visibilité réduite	23,00 €				23,00 €				
TARIFS 2 au THEATRE ou HORS LES MURS									
> Tarif Orchestre ou 1er balcon : central	20,00 €	15,00 €	15,00 €	10,00 €	20,00 €	15,00 €	15,00 €	10,00 €	
> Tarif Orchestre ou 1er balcon : latéral ou visibilité réduite	18,00 €				18,00 €				
TARIFS 3 au THEATRE ou HORS LES MURS									
> Tarif Orchestre ou 1er balcon : central	15,00 €	10,00 €	10,00 €	7,00 €	15,00 €	10,00 €	10,00 €	7,00 €	
> Tarif Orchestre ou 1er balcon : latéral ou visibilité réduite	12,00 €				12,00 €				
TARIFS 4 "MINOTS" au THEATRE OU HORS LES MURS									
> Tarif adultes	10,00 €		7,00 €		10,00 €		7,00 €		Spectacles jeune public
> Tarif enfants de moins de 16 ans	5,00 €			4,00 €	5,00 €			4,00 €	
TARIF 5 SCOLAIRES ET STRUCTURES SOCIO-EDUCATIVES (1)									
> Tarif Orchestre ou 1er balcon	3,80 €				3,80 €				Emplacement libre
GRATOS									
> Spectacle offert	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
TARIF HORS LES MURS									
> Tarif spectacle 1	10,00 €	7,00 €	7,00 €	5,00 €	10,00 €	7,00 €	7,00 €	5,00 €	Emplacement libre
> Tarif spectacle 1 pour groupe de + 10 personnes	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	
> Tarif spectacle 2	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	
> Spectacle offert	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
TARIFS ECHAPPEE BELLE									
> Tarif adultes	8,00 €				8,00 €				
> Tarif enfants de moins de 18 ans	4,00 €				4,00 €				
FORFAIT PROJET CULTUREL AU THEATRE									
> pour les établissements scolaires	250,00 €				250,00 €				

TARIF 5 "SCOLAIRES ET STRUCTURES SOCIO-EDUCATIVES" (1)

(1) - Applicables aux établissements scolaires et aux structures socio-éducatives (association d'aide aux devoirs, IME...) uniquement sur réservation pour un groupe de minimum 5 personnes

TARIF LATERAL sera appliqué pour les groupes de 10 personnes ou plus et pour places à visibilité réduite.

TARIF JEUNE sera appliqué aux jeunes de moins de 25 ans (étudiants, en insertion.....)

TARIF JEUNE AMIS DU THEATRE sera également appliqué aux bénéficiaires du RSA **et aux jeunes PERTUISIENS de moins de 25 ans.**

LE THEATRE ADHERE AU PASS CULTURE - Le tarif appliqué au Théâtre et Hors les murs sera le "Tarif Jeune Amis du Théâtre"

PLACES EXONEREES (INVITATIONS) POUR :

Les journalistes, les officiels, les professionnels (les producteurs, les compagnies ... cf contrat), les accompagnateurs scolaires, les enfants titulaires d'un ticket scolaire pour la représentation publique du même spectacle accompagnés au moins d'un adulte, les photographes habilités et techniciens ainsi que cinq places réservées à chaque représentation dans le cadre de la charte déontologique des relais de culture du cœur 5 places maximum.

Remboursement des places vendues en billetterie selon le tarif appliqué à la vente

La carte d'adhésion "Les Amis du Théâtre" **non remboursable** sauf en cas d'annulation de la saison complète